



Le Code de bonne conduite adopté lors de la 7e concertation tenue entre Elecama et les autres acteurs du processus, prévoit le respect des lois et règlements ainsi que le résultat des urnes.

Le Code de bonnes conduites adoptées par Elecama et les autres acteurs visent l'apaisement du climat sociopolitique en cette veille de scrutin du 7 octobre prochain.

En effet, il a pour objectif de renforcer les principes et le dialogue démocratique entre acteurs du processus électoral. Aussi permet-il de consolider leurs aptitude et efficacité pour l'appropriation et une compréhension harmonisée des textes et pratiques avant, pendant et après l'élection.

Code de bonne conduite

Le Code de bonne conduite adopté s'applique à tous. Ainsi, les candidats, leurs militants et sympathisants, s'engagent : – A « rejeter toute forme de violence » pendant cette élection.

– A respecter le verdict des urnes et les lois et règlements qui encadrent le processus électoral au Cameroun

- A œuvrer pour « la sauvegarde de la paix sociale et l'Unité nationale »
- A faire preuve de retenue dans les discours
- A s'abstenir de déchirer les affiches d'un autre parti
- A ne pas utiliser des positions de pouvoir à des fins de campagne.

Par ailleurs, ce Code de bonne conduite concerne les médias de service public et privé, chargés de relayer toutes les informations relatives à cette élection présidentielle. un seul objectif commun est assigné à ces médias : « garantir le bon déroulement de l'ensemble du processus électoral ». Cependant certains acteurs de l'opposition évoquent le caractère perfectible du Code électoral.

CRTV
